

SENSIBILISER AUX DIFFÉRENTES FORMES DE HARCÈLEMENT ET LES PRÉVENIR

Durée

1 jour

Référence Formation

5-RH-SDFHEP

Objectifs

- Comprendre la notion juridique du harcèlement
- Agir face à une situation de harcèlement
- Anticiper les risques de harcèlement

Participants

Managers, personnel RH ou représentants du personnel

Pré-requis

Pas de prérequis spécifiques

Moyens pédagogiques

Accueil des stagiaires dans une salle dédiée à la formation équipée d'un vidéo projecteur, tableau blanc et paperboard ainsi qu'un ordinateur par participant pour les formations informatiques.

Positionnement préalable oral ou écrit sous forme de tests d'évaluation, feuille de présence signée en demi-journée, évaluation des acquis tout au long de la formation.

En fin de stage : QCM, exercices pratiques ou mises en situation professionnelle, questionnaire de satisfaction, attestation de stage, support de cours remis à chaque participant.

Formateur expert dans son domaine d'intervention

Apports théoriques et exercices pratiques du formateur

Utilisation de cas concrets issus de l'expérience professionnelle des participants

Réflexion de groupe et travail d'échanges avec les participants

Pour les formations à distance : Classe virtuelle organisée principalement avec l'outil ZOOM. Assistance technique et pédagogique : envoi des coordonnées du formateur par mail avant le début de la formation pour accompagner le bénéficiaire dans le déroulement de son parcours à distance.

PROGRAMME

Présentation de la formation, des participants et de leurs attentes spécifiques

- S'approprier les textes de loi
- Comprendre l'impact de l'obligation de sécurité de résultat en matière de harcèlement
- Distinguer le harcèlement des autres risques psychosociaux
- Différencier les éléments apparentés à du harcèlement moral et à de la pression professionnelle
- Etude de cas : échanges autour de cas réels et jurisprudence en matière de harcèlement moral

Comprendre la notion juridique du harcèlement

- Analyser les éléments préparatoires à une rencontre délicate
- Se faire aider au sein de l'entreprise : CSE, médecin du travail

- Adopter un comportement approprié
- Poursuivre et déposer une plainte : juridictions pénales, conseil des Prud'hommes, rupture du contrat de travail

Agir lors des cas de harcèlements déclarés

- Anticiper les profils des victimes et distinguer les fausses victimes et faux coupables
- Mettre en place une politique de prévention concertée avec les acteurs sociaux
- Agir pour mobiliser chaque membre de l'entreprise à son niveau
- Identifier les cas de harcèlement ascendant, descendant, horizontal
- Définir un plan d'actions adapté à l'entreprise de chacun



CAP ÉLAN FORMATION

www.capelanformation.fr - Tél : 04.86.01.20.50

Mail : contact@capelanformation.fr

Organisme enregistré sous le N° 76 34 0908834

version 2025